

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Politique :** *Saint-Etienne, ville durable*

Délibération n° : 475

**Commission :** Aménagement - Urbanisme - Economie

Dossier : 181101

**Direction en charge :** Cadre de Vie

**Objet :** Prolongement de la troisième ligne de tramway - Réalisation et financement des travaux d'éclairage public et d'espaces verts - Convention - Approbation.

**Président :** M. Gaël PERDRIAU, Maire

**Date de convocation du conseil :** 16/11/2018

**Compte rendu affiché le :** 27/11/2018

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance :** 59

**Présents :**

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME (Présent à partir de la question n°9 du projet de l'ordre du jour.), Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, M. Jean-Noël CORNUT, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (Présente jusqu'à la question n°42 du projet de l'ordre du jour.), M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE, M. Florent PIGEON (Présent jusqu'à la question n°73 du projet de l'ordre du jour.), Mme Stéphanie MOREAU, Mme Nadia SEMACHE, M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL, Mme Geneviève ALBOUY, M. Georges ZIEGLER (Présent jusqu'à la question n°44 du projet de l'ordre du jour.)

**Absents-Excusés :**

Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT (pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE) Mme Marie-Dominique FAURE (pouvoir à Mme Raymonde ALLIROT) Mme Catherine ZADRA (pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME, Pouvoir jusqu'à la question n°14 du projet de l'ordre du jour.) Mme Caroline MONTAGNIER (pouvoir à Mme Pascale LACOUR, Pouvoir jusqu'à la question n°42 du projet de l'ordre du jour.) M. André FRIEDENBERG (pouvoir à Mme Nadia SEMACHE) M. Serge HORVATH (pouvoir à M. Gabriel DE PEYRECAVE)

**Absents :**

M. Lionel SAUGUES

**Politique :** *Saint-Etienne, ville durable*

Délibération n° : 475

**Commission :** Aménagement - Urbanisme - Economie

Dossier : 181101

**Direction en charge :** Cadre de Vie

**Objet :** Prolongement de la troisième ligne de tramway - Réalisation et financement des travaux d'éclairage public et d'espaces verts - Convention - Approbation.

□ **Rappel et Références :**

Par délibération en date du 1er avril 2015, le Conseil Communautaire de Saint-Etienne-Métropole a approuvé le programme de l'opération de prolongement de la troisième ligne de tramway entre la gare SNCF de Châteaureux, le coeur du quartier du Soleil, le Zénith, la Plaine-Achille, le Technopole et le pôle sportif stade Geoffroy-Guichard / Etivallière.

Saint-Etienne-Métropole est Maître d'Ouvrage de cette opération en sa qualité d'Autorité Organisatrice de la Mobilité au sens de l'article 5 de la Loi d'Orientation des Transports Intérieurs. Le démarrage des travaux a commencé début 2018, pour une mise en service fin 2019.

Le projet définitif a été approuvé par le bureau de Saint-Etienne-Métropole du 13 octobre 2016 et l'opération a été déclarée d'Utilité Publique par le Préfet de la Loire en date du 23 février 2017.

□ **Motivation et Opportunité :**

L'opération de prolongement de la troisième ligne de tramway s'inscrit dans la stratégie globale de développement urbain du secteur nord-est de la Métropole stéphanoise. Elle prévoit la création de nouveaux logements, le développement de l'offre de loisirs, le développement économique, l'aménagement des voiries, la requalification des espaces publics, et l'amélioration de l'habitat existant, dans un objectif d'attractivité du territoire.

A ce titre, la requalification des espaces publics de façade à façade constitue un levier important de renouveau urbain.

La requalification des espaces publics et la 3ème ligne de tramway nécessitent des aménagements urbains; travaux d'éclairage public et d'espaces verts.

Ces interventions (hors travaux réalisés sur la plateforme du tramway) relèvent cependant du champ de compétences de la Ville de Saint-Etienne qui doit assurer la maîtrise d'ouvrage et le financement.

Toutefois, la Ville de Saint-Etienne a décidé de confier la réalisation de ces travaux à Saint-Etienne Métropole.

En effet, il est dans l'intérêt commun de réaliser l'ensemble des travaux d'aménagements paysagers, de plantation d'arbres d'alignement et d'éclairage public sous la conduite du maître d'ouvrage en charge de l'opération, afin de garantir la cohérence des interventions et l'optimisation des coûts.

Cette possibilité s'inscrit dans le cadre de l'article L 5215-27 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), lequel permet à une commune membre d'une Métropole de confier la création ou la gestion d'un équipement relevant de ses attributions.

Aussi, les travaux de génie-civil (massifs des mâts, fourreaux, fosses de plantation) seront pris en charge par Saint-Etienne Métropole. Les travaux de fourniture et d'installation du matériel d'éclairage public (mâts, sources, coffrets, câblages ...) et d'aménagement paysager (plantation, tuteurs, terre végétale ...) seront supportés par la Ville de Saint-Etienne. A ce titre et dans le cadre des fonds de concours, il est justifié d'appliquer une minoration de 50% sur ces coûts.

Aussi, il y a lieu de conclure une convention entre les deux collectivités pour définir la répartition financière de l'opération.

□ **Contenu :**

Le coût estimatif global des travaux réalisés dans le cadre du projet de la 3ème ligne de tramway est le suivant :

	Coût estimatif des travaux TTC
Eclairage public (génie civil et matériel)	1 306 000 €
Aménagement paysager, y compris plateforme tramway	1 939 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 245 000 €</b>

Sur ce montant total, Saint-Etienne Métropole prend intégralement en charge l'aménagement paysager de la plateforme du tramway pour un montant de 713 000 €TTC.

Saint-Etienne Métropole prend également en charge une partie du génie-civil (massifs de fondations des mâts, massifs de plantation, fourreaux ...), à savoir :

- Pour l'éclairage public 512 000 €TTC,
- Pour les aménagements paysagers 89 000 €TTC.

Aussi, la part restant à la charge de la Ville de Saint-Etienne, après application d'une minoration de 50% sur les coûts, est estimée à :

- Pour l'éclairage public 397 000 €TTC,
- Pour les aménagements paysagers 569 000 €TTC.

Ces montants seront ajustés au vu des dépenses réellement effectuées.

Le versement des sommes dues par la Ville de Saint-Etienne au titre de l'éclairage public et des aménagements paysagers se fera sur 3 exercices budgétaires (2018-2020) au fur et à mesure de l'avancement de l'opération et selon la répartition ci-après :

Pour l'éclairage public :

- 2018 132 400 €,
- 2019 132 400 €,
- 2020 132 400 €

Pour les aménagements paysagers :

- 2018 189 600 €,
- 2019 189 600 €,
- 2020 189 600 €

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint-Etienne.

□ **Point Financier :**

- Coût total investissement TTC : 966 000 € dont TVA : 161 000 €
- Coût total annuel fonctionnement TTC : dont personnel mis en oeuvre :

◦ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
<b>Investissement</b>	966 000 €					2 279 000 € (SEM)
<b>Fonctionnement</b>						
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est proposé à l'Assemblée communale de bien vouloir :

- approuver la convention fixant les conditions opérationnelles et financières de réalisation des travaux d'aménagements paysagers et d'éclairage public accompagnant la 3ème ligne de tramway avec Saint-Etienne Métropole,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer cette convention dont un exemplaire restera joint au présent dossier.

<b>Décision :</b> Proposition adoptée	<b>Imputation budgétaire</b>
<b>Résultat du vote :</b> 49 voix pour, 5 voix contre, 2 abstention(s)	Opération 2018 P 71 27 - Chapitre 204 - Article 2041512 exercices 2018, 2019, 2020
	<b>Pour Extrait, Le Maire,</b>
	<b>Gaël PERDRIAU</b>